

CSPS04 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU I OU II : EXTENSION A LA PHASE CONCEPTION

Opérations de catégorie 1 : volume des travaux supérieur à 10.000 hommes-jours (soit environ 6 millions € de travaux)

Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Coordonnateurs de niveaux I ou II phase réalisation
- Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveaux I ou II pour la phase réalisation et une expérience CSPS d'une durée minimale de 5 ans
- Fournir les pièces justifiant l'ancienneté dans l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS de niveaux I ou II en phase réalisation

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception.

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Uniquement en phase conception	Jour 1	Étude de cas : analyse de risques en conception <ul style="list-style-type: none">- Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet »- Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier- Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	Jour 2	Définir les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none">- Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage- Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques- Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU- Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal

CSPS04 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU I OU II : EXTENSION A LA PHASE CONCEPTION

Uniquement en phase conception	Jour 3	Étude de cas : PGC / DIU en conception <ul style="list-style-type: none">- Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8- Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités- Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures- Mise en évidence des risques du « copier-coller »
Uniquement en phase conception	Jour 4	Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres <ul style="list-style-type: none">- Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux- Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre- Identification du coût des prescriptions SPS- Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises- Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises- Évaluation SPS des variantes proposées

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).

CSPS04 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU I OU II : EXTENSION A LA PHASE CONCEPTION

FORMATEURS :

- Pierre HAXAIRE, coordonnateur santé-sécurité de niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBT (1997 – actualisé 2019) Référent de la formation
- Daniel MARIETIS, coordonnateur santé-sécurité de niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBT (2014 – actualisé 2019)

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Revenant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors de nos premiers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Nous tenons à votre disposition une liste des organismes pouvant supporter le parcours d'une personne en situation de handicap.

1er semestre 2022 à Lyon

CSPS niveau I ou II : Extension à la phase conception – (4 jours) - 28 heures Horaires : 9h30 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Le 25 mars 2022 Les 13, 14, 15 avril 2022 Le 13 mai 2022 : Évaluation professionnelle	1 200 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2^{ème} semestre 2022 à Lyon

CSPS niveau I ou II : Extension à la phase conception – (4 jours) - 28 heures Horaires : 9h30 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Le 28 octobre 2022 Les 16, 17, 18 novembre 2022 Le 16 décembre 2022 : Évaluation professionnelle	1 200 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr